SIARNC

L'ENTRETIEN DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

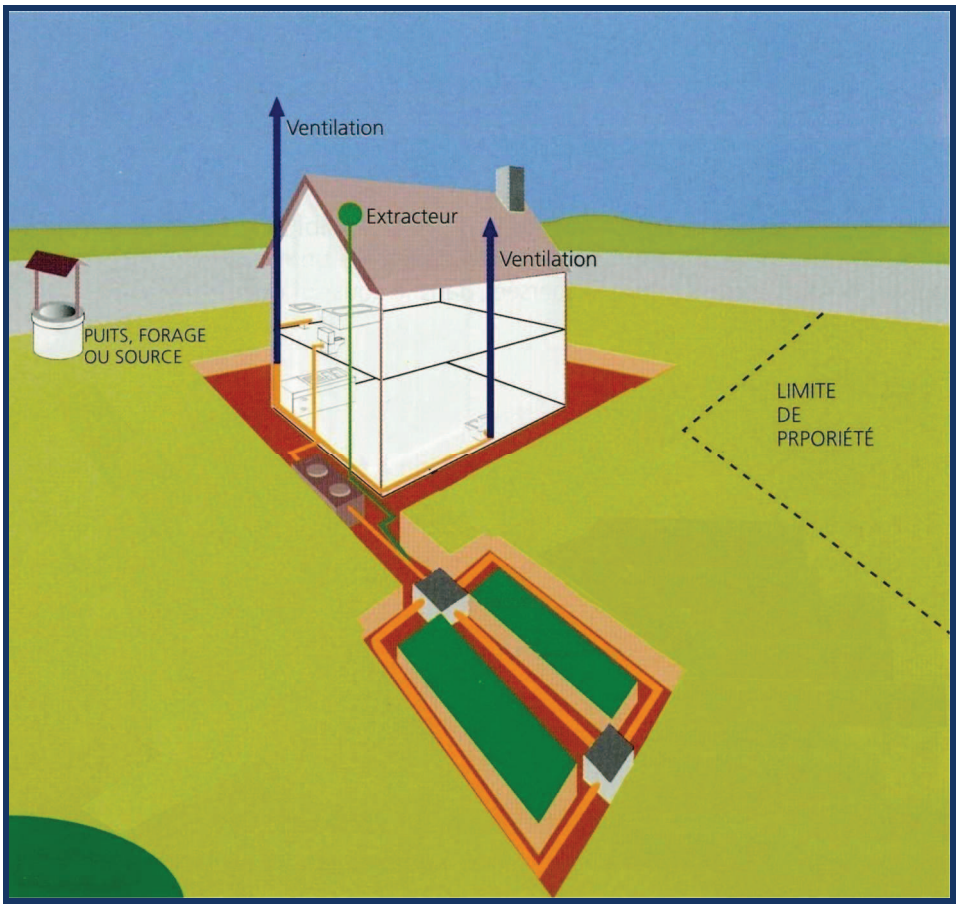

Pour maintenir votre filière d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement, un entretien régulier est nécessaire

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château

3, Route de Septeuil - BP 57, 78640 Villiers-Saint-Frédéric
Tel : 01 34 89 47 44 - Fax : 01 34 89 35 46

L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF TYPE

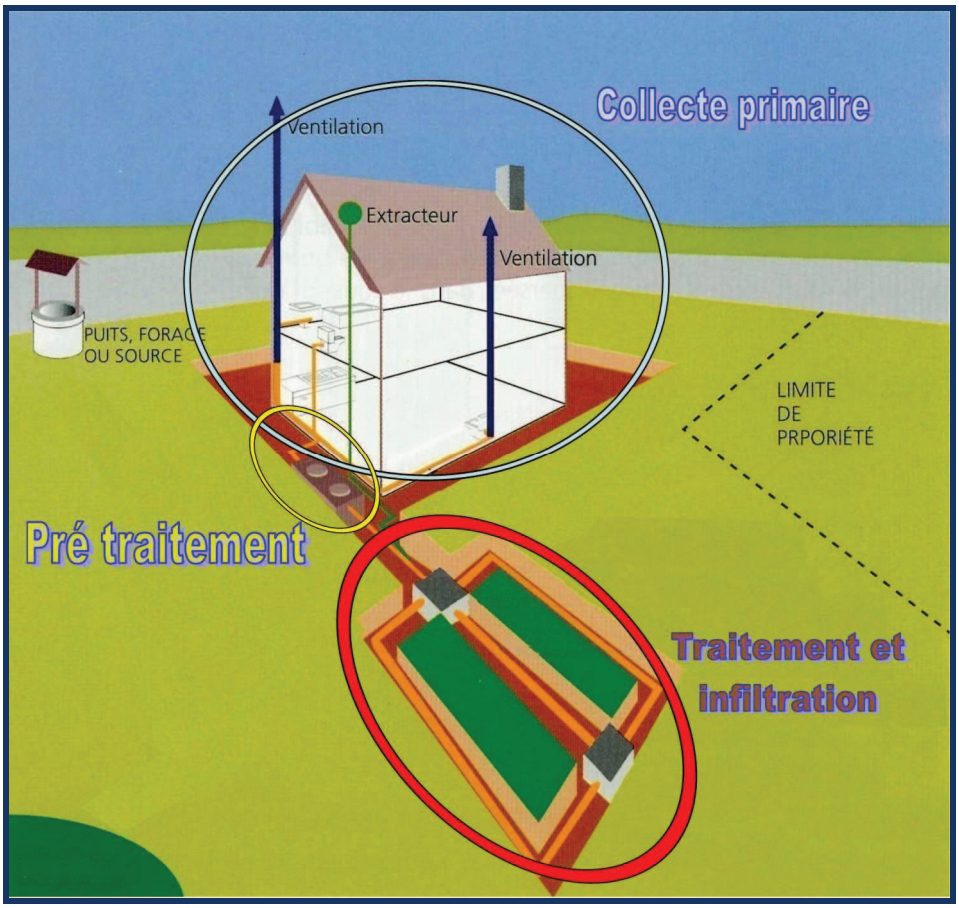

Pour bien fonctionner, une installation doit être bien conçue, bien utilisée et bien entretenue.

- **Concernant la conception** des installations, le SIARNC a édité un guide disponible sur simple demande.
- **Concernant l'utilisation du dispositif**, le SIARNC rappelle qu'il est interdit de déverser dans le système d'assainissement non collectif tout corps pouvant présenter des risques pour la sécurité ou la santé des personnes, polluer le milieu naturel, ou nuire à l'état ou au bon fonctionnement de l'installation, notamment (liste non limitative) :
  - Les ordures ménagères, notamment les lingettes nettoyantes, les produits d'hygiène féminine, les médicaments, bouteilles, feuilles, etc.
  - Des composés cycliques hydroxylés et leurs dérivés, les huiles usagées (vidanges moteurs), les hydrocarbures, les matières inflammables ou explosives,
  - Les acides, les cyanures, les sulfures, les produits radioactifs ou corrosifs,
  - Les peintures, les solvants chlorés, laques et blancs gélatineux,
  - Les corps gras, huile de friture, pains de graisse,
  - Les déchets d'origine animale (sang, poils, crins, matières stercorales).
- **Concernant l'entretien du dispositif**, les principales opérations sont décrites ci-après.

Il est rappelé que l'usager du service s'engage à livrer l'accès aux techniciens du SIARNC afin de procéder aux opérations de reconnaissance de l'installation existante et de diagnostic de son fonctionnement.

LES OUVRAGES DE PRETRAITEMENT

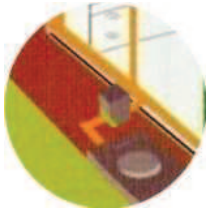

Le bac dégraisseur

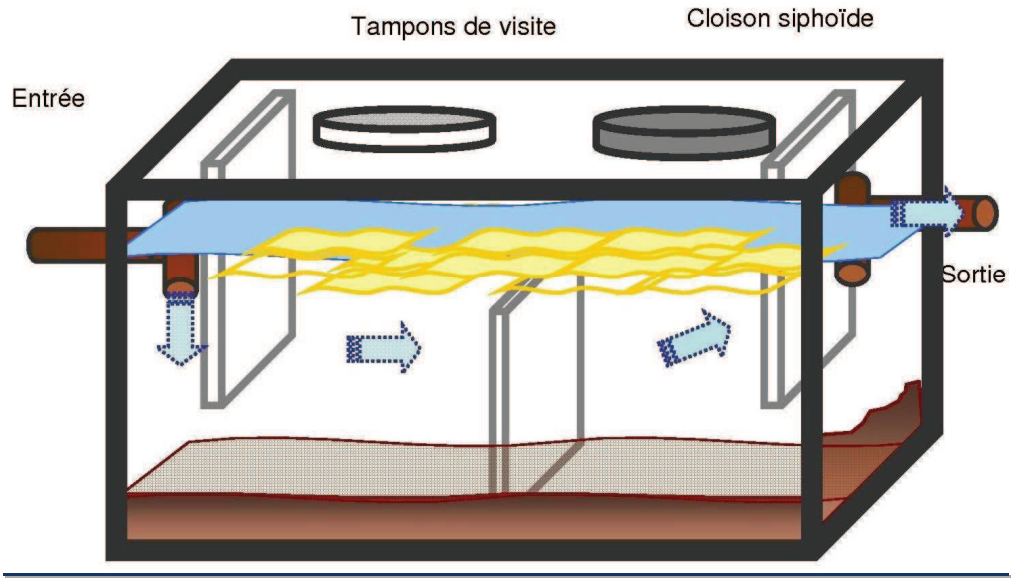

A vérifier tous les 6 mois, à vidanger 1 fois par an minimum : enlever les pains de graisses formés en surface et nettoyer l'ouvrage à l'eau claire.

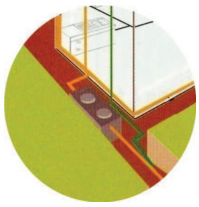

La fosse toutes eaux ou fosse septique :

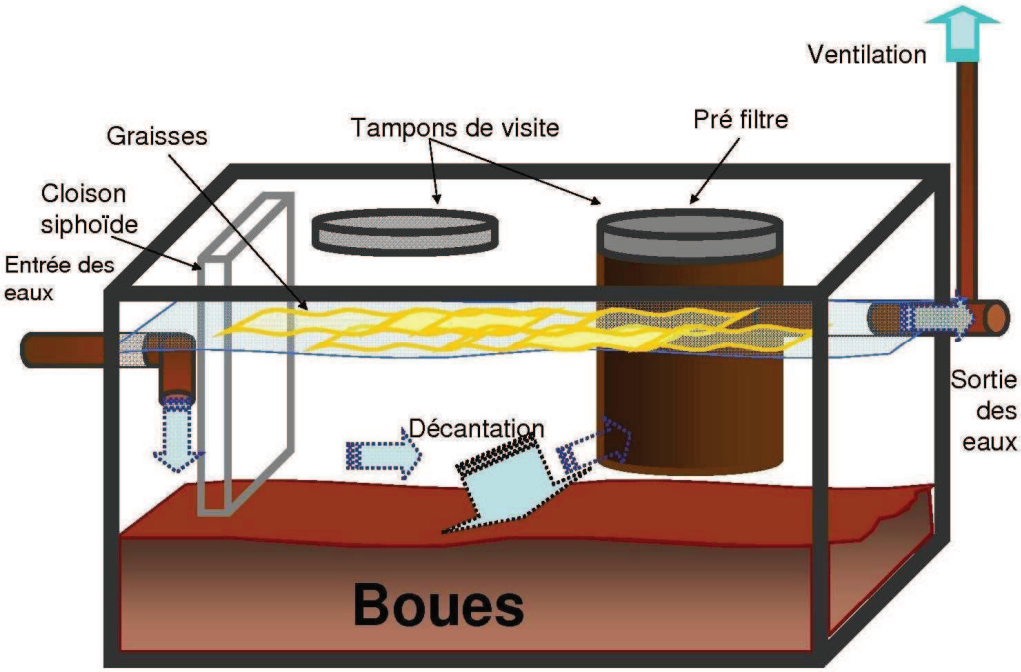

La vidange doit être réalisée tous les 2 à 4 ans suivant la vitesse de remplissage.

Le pré filtre est à nettoyer 1 à 2 fois par an :

- pour les fosses toutes eaux, sortir le panier contenant la pouzzolane (dans le 2ème regard) et passer les pierres à l'eau claire jusqu'à ce qu'elles retrouvent une couleur rouge brique, puis replacer le panier dans la fosse.
- pour les pré filtres situés après la fosse, sortir les pierres de l'ouvrage et les nettoyer de la même façon.

LES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT

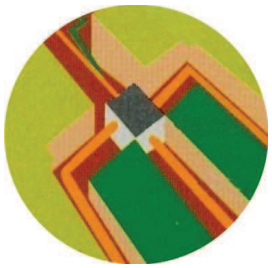

Le regard de répartition

Il se situe à l'entrée du traitement et permet de bien répartir les effluents afin d'optimiser leur épuration.

A nettoyer 1 à 2 fois par an pour enlever les matières qui se déposent dans le fond du regard puis le rincer à l'eau claire.

Ce nettoyage permet d'éviter le colmatage des canalisations et des drains situés après ce regard.

Le regard de bouclage

Il se situe en fin de traitement pour les filières non drainées (tranchées d'infiltration, tertre…).

Il permet de vérifier la bonne infiltration des eaux à traiter dans le sol : ce regard doit être sec.

Le regard de collecte

Il se situe après le regard de bouclage pour les filières drainées (filtre à sable vertical ou horizontal) avec un rejet des eaux traitées vers un exutoire (fossé, busage…)

Vérifier régulièrement le bon écoulement des eaux traitées : elles doivent être claires.

L'ensemble de ces points est vérifié lors du contrôle de fonctionnement effectué par le Service Assainissement Non Collectif du SIARNC.

ELEMENTS A SURVEILLER

Evacuation

Lorsque votre filière d'assainissement non collectif a une évacuation vers un fossé, veiller à ce que la canalisation de rejet ne soit pas obstrué par d'éventuelles feuilles ou branches, et à ce que le niveau d'eau dans le fossé ne soit pas trop haut.

Pompe

Lorsque votre filière d'assainissement non collectif comporte une pompe de relèvement, il est conseillé de vérifier son bon état de fonctionnement (en l'enclenchant manuellement) pour éviter tout débordement. Il faut également s'assurer que le flotteur de la pompe n'est pas coincé et le nettoyer régulièrement. Une pompe se contrôle et s'entretient (vidange, graissage, etc.) tous les ans.

Siphon disconnecteur

Lorsqu'un siphon disconnecteur est installé en amont de votre fosse toutes eaux, veiller à ce que des bouchons ne se forment pas à l'intérieur. Pour cela, enlever régulièrement les pains de graisses qui peuvent se former puis rincer à l'eau claire.

QUESTIONS COURANTES

Quels types de produits ménagers faut-il utiliser pour ne pas nuire à mon installation d'assainissement ?

Il est préférable d'utiliser des produits adaptés aux fosses septiques ou toutes eaux. L'eau de javel peut être utilisée mais en faible quantité afin de ne pas nuire au bon développement de la flore bactérienne présente dans la fosse.

Il est conseillé d'utiliser de la lessive liquide afin de limiter la formation de blocs provenant de l'agglomération de lessive et de graisses.

Que faire en cas d'odeurs ?

La fosse toutes eaux ou la fosse septique, de par son fonctionnement, génère naturellement des gaz nauséabonds (sulfures d'hydrogène) doivent être évacués par des ventilations adéquates aux points les plus hauts possible. Toutefois, la perception des gaz est toujours possible par des vents rabattants ou par temps orageux.

Si des odeurs sont présentes **à l'extérieur** de l'habitation : s'assurer que tous les regards sont bien jointés. En aucun cas il ne faudra enterrer les regards, car leur accessibilité est primordiale pour leur entretien.

Si des odeurs sont présentes **à l'intérieur** de l'habitation : s'assurer que tous les siphons ménagers des éviers, lavabos et lave-linge sont bien chargés en eau et le cas échéant, les réalimenter en laissant couler un fil d'eau pendant quelques minutes.

Les mauvaises odeurs perçues dans le local des WC sont souvent dues à une mauvaise ventilation primaire (obstruée, mal orientée ou d'un diamètre insuffisant). Cette ventilation permet d'éviter l'aspiration de la garde d'eau du siphon et d'évacuer en permanence l'air comprimé dans le tuyau de chute au moment de l'action de la chasse d'eau.